

Les candidats à l'élection du Parlement européen du 9 juin 2024 répondent au questionnaire de l'UNAF



Liste Manon Aubry

<https://www.manonaubry.eu>

Engagement n° 1 : les pesticides

Nous continuerons à porter ce combat, comme nous l'avons fait durant les cinq dernières années au Parlement européen, et depuis 2017 à l'Assemblée nationale. Les pesticides sont un facteur puissant de perte de biodiversité, aux côtés de la modification profonde, de l'artificialisation ou de la disparition des milieux naturels, et la principale cause de disparition des abeilles. Leur emploi massif est lié au modèle d'agriculture productiviste et industrielle. Nous déplorons que la France soutienne toujours ce modèle. Elle est l'un des trois pays qui autorisent le plus de substances actives de pesticides dans l'Union européenne. 90 % des cours d'eau sont contaminés aux pesticides. On trouve des résidus de glyphosate dans 99,8 % des urines des Français. Pourtant, le président Macron a reculé et fait reculer l'UE sur l'interdiction du glyphosate et des néonicotinoïdes.

Suite à l'arrivée des néonicotinoïdes dans les années 1990, la production de miel a fortement chuté. Interdits récemment en France puis ré-autorisés avec dérogations pour la filière betteraves sucrières, ils restent répandus dans l'Union européenne. Pourtant, ces insecticides neuro-toxiques sont de véritables tueurs d'abeilles et d'insectes pollinisateurs. Les pesticides utilisés pour la prophylaxie des animaux d'élevage, tels la deltaméthrine, molécule active employée pour la désinsectisation et dont l'efficacité n'a pas été démontrée, doivent également être abandonnés.

Pour protéger la biodiversité domestique et sauvage, ainsi que la santé humaine des dangers des pesticides, la France insoumise est pour l'interdiction immédiate des néonicotinoïdes, du glyphosate et des pesticides les plus toxiques (CMR, SDHI). Nos députés au Parlement européen œuvreront pour que l'interdiction s'applique également aux produits importés et pour un plan de sortie des pesticides – l'expérience nous montre que les laboratoires ont souvent une longueur d'avance : lorsqu'une molécule est interdite, une autre est prête à se retrouver sur le marché... Nous proposerons l'établissement de zones tampons excluant l'usage de pesticides à moins de 200 mètres des habitations et des lieux recevant du public, tels les écoles et les hôpitaux, et le renforcement de la protection des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation. L'utilisation des pesticides étant intrinsèquement liée au modèle d'agriculture productiviste, le plan de sortie des pesticides ira de pair avec la transformation profonde du modèle agricole vers une agriculture paysanne, bio et végétale. Cette transformation doit être accompagnée de mesures pour garantir une rémunération digne aux paysans et paysannes. C'est pourquoi nous défendons l'instauration de prix planchers rémunérateurs pour les agriculteurs, et l'encadrement des marges de l'agro-alimentaire.

Engagement n° 2 : le frelon asiatique

Le frelon asiatique est un véritable fléau sanitaire, conséquence du libre-échange international. L'opposition au libre-échange absolu et non contrôlé est un premier moyen de prévention en fait. L'UE doit mieux organiser le contrôle aux frontières des cargaisons pour prévenir l'apparition de nouvelles invasions de ce type. Une brigade spécialisée et formée pourrait être une solution. Une batterie de règles et procédures au départ et à l'arrivée, par exemple par le biais de coopérations internationales, permettrait de limiter l'introduction d'espèces devenant envahissantes. D'autres pays dans le monde sont très engagés dans ce type de lutte, y compris pour prévenir des impacts sur leur biodiversité.

Afin de lutter contre ce prédateur des abeilles domestiques, de plus en plus présent sur le territoire français mais également dans 9 autres pays de l'Europe, nous soutiendrons les programmes européens de recherche pour développer rapidement des pièges sélectifs, efficaces et homologués, ainsi que d'autres moyens de lutte (muselières à frelons, harpes électriques, défense des ruches, sélection des abeilles...). Le piégeage doit être ciblé en des lieux et périodes spécifiques, coordonné collectivement, accompagné et suivi par les scientifiques, au vu des risques qu'il comporte pour les insectes sauvages, dont de nombreux pollinisateurs, en déclin eux aussi. La destruction des nids primaires et secondaires est nécessaire. Son encadrement réglementaire se rapprochera de la logique évoquée plus haut de lutte contre l'emploi d'insecticides.

Engagement n° 3 : le varroa

Depuis son arrivée en France dans les années 80, le varroa reste la principale préoccupation des apiculteurs et

apicultrices. Les traitements autorisés pour la lutte contre le parasite sont peu nombreux et beaucoup ont montré leurs limites en termes d'efficacité. Les apiculteurs ont souvent été eux-mêmes à l'origine d'avancées et de découvertes qui ont ensuite été reprises par des laboratoires, mais la recherche patine notamment en raison du manque de moyens financiers. Les résistances aux molécules et les baisses d'efficacité conduisent nombre d'apiculteurs et d'apicultrices de l'ensemble des pays européens, particulièrement celles et ceux exerçant en agriculture biologique, à utiliser des préparations à base d'acides organiques.

Ces acides organiques sont prometteurs et permettent actuellement de maîtriser la pression des varroas dans de nombreuses fermes apicoles. Suite à un rappel à l'ordre par la DGAL, les structures de développement qui travaillaient sur les préparations à base d'acides organiques se sont vues interdire toutes les expérimentations de produits hors autorisations de mise sur le marché, ainsi que la diffusion des résultats. Alors que ces préparations à base de produits naturels permettaient d'envisager une solution, les apiculteurs se trouvent aujourd'hui être dans l'illégalité vis-à-vis de la réglementation sur les AMM. Du reste, cette réglementation est très variable d'un pays à l'autre au sein même de l'UE.

Il est urgent de coordonner et renforcer la recherche publique dans la lutte contre le varroa à l'échelle européenne, de mutualiser les moyens en ce sens, permettre les expérimentations, dont notamment le retour des acides organiques, suivre les expériences de manière protocolaire et scientifiquement encadrée, et rendre publics les résultats. Il est urgent d'investir dans la recherche publique, et de développer les coopérations entre universités et centres de recherches européens. Afin de pallier le manque de moyens, nous proposons également d'augmenter les budgets européens alloués à la recherche publique pour atteindre effectivement 3 % du PIB destinés aux investissements en recherche, et de les rendre pérennes pour sanctuariser et renforcer notamment le financement public de la recherche fondamentale.

Engagement n° 4 : la PAC

Les années à venir sont décisives pour l'humanité. Face au bouleversement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, il y a urgence à agir. L'Union européenne devrait être à la pointe de la lutte pour la préservation de l'écosystème. Elle en a les moyens financiers, techniques, humains. Au lieu de cela, elle traîne les pieds. On en voit les conséquences : le nombre de ruches progresse dans tout le reste du monde à l'exception de l'Europe ! C'est bien une éradication localisée des abeilles qui est en cours. Pire, la Politique agricole européenne actuelle favorise l'expansion d'une agriculture industrielle polluante et des pratiques de rendement à court terme dangereuses pour l'avenir : faucher avant floraison pour maximiser le volume de foin, sélectionner les espèces de colza ou de tournesol les moins riches en nectar, accélérer les cueillettes de fleurs commerciales...

Quant aux traités de libre-échange, ils permettent l'importation de produits alimentaires de qualité bien inférieure aux nôtres et mettent en danger les agriculteurs et consommateurs. La Politique agricole doit être au service d'une agriculture paysanne relocalisée, diversifiée, respectueuse de l'écologie, de notre santé, des droits sociaux et du bien-être animal. Il s'agit là d'un point essentiel de notre programme. Outre le plan de sortie des pesticides évoqués précédemment, nous voulons renforcer les conditionnalités écologiques des aides de la PAC, mieux redistribuer l'argent de la PAC vers les petits producteurs, passer du système d'aides à l'hectare à un système d'aides plafonnées à l'actif intégrant des critères sociaux et environnementaux. Nous souhaitons renforcer les aides à l'installation des jeunes et des nouveaux agriculteurs, renforcer les aides à la conversion vers des modèles de production agro-écologiques.

Enfin, nous proposons d'inscrire les principes de la règle verte (ne pas prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer, ni de produire plus de pollutions et de déchets que ce qu'elle peut supporter) et de la règle bleue (application de la règle verte à l'eau pour son usage et pour la protection de sa qualité) comme fondements des politiques environnementales européennes, afin que la consommation finale de l'Union européenne n'excède pas les capacités biologiques des écosystèmes.

Engagement n° 5 : les haies

La France perd encore en moyenne 23 500 km linéaires de haies par an (chiffres 2017 et 2021, source : rapport du CGAAER d'avril 2023 n° 22 114). La politique actuelle de replantation ne permet de créer que 3 000 km linéaires par an. Les haies disparaissent donc 7 fois plus vite que ce qu'on est capable de régénérer. Il est donc avant tout urgent de protéger l'existant. La réglementation est multiple mais encore trop permissive, trop peu appliquée.

Des moyens de contrôle et d'application sont indispensables. Ensuite, au vu de la décapitalisation qui opère toujours, replanter des haies mellifères s'avère également nécessaire mais cela doit être conditionné à la protection des haies déjà présentes. En ce sens, nous soutiendrons un plan ambitieux de plantation de haies mellifères et pollinifères, étagée, d'arbres et arbustes, de préférence autochtones et avec une vigilance selon les contextes biogéographiques au risque d'espèces envahissantes ou non adaptées (climat ou fonge et faune locales). Pour y aider, nous pousserons au renforcement du financement des éléments structurants en agro-écologie que représentent les haies, les mares, les bois, les bandes fleuries, qui sont favorables aux abeilles et à la biodiversité générale.

Engagement n° 6 : les miels importés

La production actuelle de miel en France ne suffit pas à répondre à la demande du marché, et pourtant les apiculteurs peinent à vendre leur miel. L'apiculture française est victime de la concurrence déloyale. De plus, de nombreux miels importés sont frauduleux. Il est urgent de mettre en place des contrôles systématiques et des méthodes d'analyses performantes reconnues dans l'ensemble de l'UE si possible, seuls en France si nécessaire. Nous appuierons la mise en place de méthodes harmonisées pour détecter le frelatage du miel par le sucre notamment. La lutte contre le dumping social est une de nos priorités. Nous voulons renforcer la traçabilité et les contrôles sanitaires et qualité sur tous les produits agricoles importés en Europe. Nous mettrons un terme aux accords de libre-échange et favoriserons la production nationale dans les marchés publics lorsqu'elle répond au besoin.

Engagement n° 7 : les miels d'assemblages

Dans le cadre actuel de l'UE, les taxes ne peuvent s'appliquer qu'aux produits extra-européens. Le marché du miel étant mondialisé, complexe et assez opaque, les miels transitent par différents pays et peuvent entrer aisément sur le marché européen. Instaurer des taxes ou des quotas tendra à réduire cette concurrence déloyale mais ne résoudra pas tous les

problèmes. Comme évoqué précédemment, nous mettrons un terme aux accords de libre-échange, qui menacent la survie de l'apiculture française, appliquerons un protectionnisme solidaire, en favorisant la production nationale dans les marchés publics, puis la production européenne.

Engagement n° 8 : le budget UE pour l'apiculture

Comme les autres agriculteurs, les apiculteurs doivent pouvoir vivre dignement de leur travail. En premier lieu, ils bénéficieront donc de notre proposition de prix planchers rémunérateurs pour les producteurs et d'encadrement des marges de l'agro-alimentaire et de la grande distribution. Par ailleurs, nous voulons transformer la politique alimentaire commune pour la mettre au service de l'agriculture paysanne et du bien-être animal.

Nous défendrons son budget global, et passerons d'une logique de production agricole destinée à l'export à un modèle de souveraineté alimentaire. Surtout, nous voulons redistribuer l'argent de la PAC vers les petits producteurs, passer du système d'aides à l'hectare à un système d'aides plafonnées à l'actif intégrant des critères sociaux et environnementaux. Enfin, nous défendons une hausse des mesures agro-environnementales et climatiques. Les exploitations apicoles françaises bénéficieront de ces mesures. Plus généralement, nos députés européens se battront pour défendre l'apiculture, s'assureront que les aides qu'elle reçoit sont suffisantes pour une production de qualité, et une rémunération digne.

